

SOCIETE NOUR RECYCLING

Rapports général et spécial de commissariat aux comptes
au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Tunis, le 05 Juin 2023

A MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE LA SOCIETE NOUR RECYCLING

OBJET : Rapports général et spécial de commissariat aux comptes de la **SOCIETE NOUR RECYCLING** au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Monsieur,

En exécution de notre mission de commissariat aux comptes de la **SOCIETE NOUR RECYCLING**, nous avons l'honneur de vous faire parvenir ci-après notre rapport général et notre rapport spécial au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

En vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de notre haute considération.

Mahdi GUERMAZI

Tunis, le 05/06/2023

MEZASCO SARL
Société d'expertise comptable
Membre de l'ODECT

SOMMAIRE

SOMMAIRE	3
RAPPORT GENERAL	4
RAPPORT SPECIAL	9
ETATS FINANCIERS	12
NOTES AUX ETATS FINANCIERS.....	17

RAPPORT GENERAL

Tunis, le 05 Juin 2023

A MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA**SOCIETE NOUR RECYCLING**

Messieurs,

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société **SOCIETE NOUR RECYCLING**, comprenant le bilan au 31 décembre 2022, ainsi que l'état de résultat et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

I. Rapport sur l'audit des états financiers**1. Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Constitutive du 05/03/2022, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société **SOCIETE NOUR RECYCLING**, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022 faisant ressortir un total de 8 949 821 Dinars, ainsi que l'état de résultat faisant apparaître un résultat déficitaire de 470 686 Dinars et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément à la loi en vigueur relative au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire aux comptes pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

3. Rapport du conseil d'administration

La responsabilité de ce rapport de l'exercice 2022 incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

4. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

5. Responsabilités du commissaire aux comptes pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le conseil du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et les événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au conseil

d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la direction générale de la Société.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

La Société Nour Recycling n'assure pas la tenue des comptes relatifs aux valeurs mobilières émises par elle conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001 et à l'arrêté du ministre des finances du 28 août 2006 relatif à la tenue et à l'administration des comptes en valeurs mobilières.

Mahdi GUERMAZI

Tunis, le 05 Juin 2023

MEDASCO SARL
Société d'expertise comptable
Membre de l'OECT

RAPPORT SPECIAL

Tunis, le 05 Juin 2023

A MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA

SOCIETE NOUR RECYCLING

Messieurs,

En exécution de la mission de commissariat aux comptes que votre Assemblée Générale Constitutive du 05/03/2022 a bien voulu nous confier, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport spécial au titre de l'exercice 2022. Ce rapport traite des conventions portant sur les opérations énumérées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

En application de ces dispositions, nous vous informons que votre société n'a réalisé aucune opération relative à des conventions réglementées au cours de l'exercice 2022.

A. Les nouvelles conventions conclues courant l'exercice 2022 :

1. Acquisition du lot de terrain n° 10 du plan de lotissement AFI à extraite du titre foncier n° 21422, sis à la rue Matmat1 zone industrielle de ZRIBA II Gouvernorat de Zaghouan d'une superficie approximative de 11500 m², auprès de la société Tunisienne des Accumulateurs Nour pour un montant de 4 150 000 Dinars.
2. Acquisition d'un hangar et de matériels installés dans ce dernier auprès de la société Tunisienne des Accumulateurs Nour pour un montant de 200 000 Dinars

Ces acquisitions ont été autorisées par le Conseil d'Administration du 20/03/2022.

3. Souscription d'un contrat de crédit à moyen Terme de 7 300 000 Dinars avec la STB. Le montant libéré par la banque au 31/12/2022 est de 3 000 00 DT. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 02 Avril 2022.

B. Obligations de la société envers les dirigeants

Le Conseil d'Administration réunis le 05/03/2022 a fixé le salaire net du Directeur Général à 20 000 Dinars par mois et ce à partir d'Avril 2022.

Les obligations et engagements vis-à-vis du Président Directeur Général, tels qu'ils ressortent des états financiers clos le 31 décembre 2022, se présentent comme suit :

Désignation	Charges 2022	Passif au 31/12/2022
- Salaires Bruts	275 002	0

Par ailleurs, lors de nos investigations, nous n'avons pas relevé l'existence d'autres conventions qui entrent dans le cadre des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Mahdi GUERMAZI

Tunis, le 05 Juin 2023



MEVASCO SARL
Société d'exercice comptable
Membre de l'ODECT

ETATS FINANCIERS

ACTIFS	Note	2022
ACTIFS NON COURANTS		
Immobilisations incorporelles		
Immobilisations incorporelles		0
Immobilisations corporelles		
Immobilisation corporelles		5 052 813
Moins amortissements		0
	N° 1	5 052 813
Immobilisations financières		
Immobilisations financières		0
TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES		5 052 813
Autres actifs non courants		0
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		5 052 813
ACTIFS COURANTS		
Stocks		0
Clients et comptes rattachés		0
Autres actifs courants		3 773 803
Moins provisions		0
	N° 2	3 773 803
Placements et autres actifs financiers		0
Liquidités et équivalents de liquidités	N° 3	123 205
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		3 897 008
TOTAL DES ACTIFS		8 949 821

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS	Note	2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital social		6 200 000
Réserves		0
Autres capitaux propres		0
Modifications comptables		0
Résultats reportés		0
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		6 200 000
Résultat de l'exercice		-470 686
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	N° 4	5 729 314
PASSIFS		
Passifs non courants		
Emprunts	N° 5	3 000 000
Autres passifs financiers		0
Provisions		0
Total des passifs non courants		3 000 000
Passifs courants		
Fournisseurs & comptes rattachés		0
Autres passifs courants	N° 6	6 779
Concours bancaires et autres passifs financiers	N° 7	213 729
Total des passifs courants		220 507
TOTAL DES PASSIFS		3 220 507
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		8 949 821

<i>Désignation</i>		<i>2022</i>
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Revenus		0
Autres produits d'exploitation		0
Total des produits d'exploitation		0
CHARGES D'EXPLOITATION		
Variation stocks produits finis et encours		0
Achats de marchandises consommés		0
Achats d'approvisionnement consommés		12 894
Charges de personnel		275 002
Dotations aux amortissements et aux provisions		0
Autres charges d'exploitation		110 194
Total des charges d'exploitation	N° 8	-398 090
RESULTAT D'EXPLOITATION		-398 090
Charges financières		-72 546
Produits des placements		0
Autres gains ordinaires		0
Autres pertes ordinaires		-50
	N° 9	
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		-470 686
Impôt sur le bénéfice		0
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		-470 686
Effets des modificatiøsn comptables		0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MODIFICATIONS		-470 686

SOCIETE NOUR RECYCLING**Etat de flux de trésorerie au 31 décembre 2022**

Désignation	2022
Flux de trésorerie liés à l'exploitation	
Résultat net de l'exercice	-470 686
Ajustements pour :	
* Dotation aux amortissements et aux provisions	0
* Variation BFR	-3 767 025
* Plus ou moins value sur cession immobilisations	0
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	-4 237 711
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	
Décaissements / acquisitions d'immob. corp et incorp	-5 052 813
Encaissements / cession immobilisations corporelle	0
Encaissements / cession immobilisations financières	0
Décaissements / acquisition immobilisations financi	0
Flux de trésorerie provenant des activités d'investi	-5 052 813
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	
Encaissement / augmentation des capitaux propres	6 200 000
Décaissement provenant des emprunts	0
Encaissement provenant des emprunts	3 000 000
Dividendes versés	0
Flux de trésorerie provenant des activités de financer	9 200 000
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalants de liquidités	0
Variation de la trésorerie	-90 524
Trésorerie au début de l'exercice	0
Trésorerie à la fin de l'exercice	-90 524

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2022

(UNITE = 1 TND)

I. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au 31/12/2022 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et plus particulièrement les hypothèses sous-jacentes et les conventions comptables suivantes :

Hypothèse de continuité de l'exploitation

Hypothèse de comptabilité d'engagement

Convention de l'entité

Convention de l'unité monétaire

Convention de la périodicité

Convention du coût historique

Convention de réalisation de revenu

Convention de rattachement des charges aux produits

Convention de l'objectivité

Convention de la permanence des méthodes

Convention de l'information complète

Convention de prudence

Convention de l'importance relative

Convention de la prééminence du fond sur la forme.

II. Principes comptables appliqués

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

1. Immobilisations corporelles & incorporelles

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

2. Etat, impôts & taxes

Ce compte enregistre les déclarations fiscales et leur liquidation au titre des impôts directs et indirects supportés par la société au cours de l'exercice 2022.

Ce compte figure au bilan parmi les autres actifs courants ou les autres passifs courants selon que son solde soit débiteur ou créditeur à la date de clôture.

3. Liquidités & équivalents de liquidités

Les fonds en caisse ainsi que les soldes débiteurs des comptes bancaires figurent à l'actif du bilan sous cet intitulé.

4. Comptes de régularisation

Conformément à l'hypothèse de la comptabilité d'engagement et aux conventions de rattachement des charges aux produits et de périodicité, les obligations de la société ainsi que les transactions et autres événements qui entraîneront des encaissements et des paiements futurs, sont enregistrés parmi les comptes de régularisations actifs et passifs en contrepartie des comptes de charges et de produits de l'exercice.

5. Modèles de présentation des états financiers

L'état de résultat et l'état des flux de trésorerie sont présentés selon le modèle autorisé.

Pour les besoins d'élaboration de l'état des flux de trésorerie, sont considérés comme liquidités ou équivalents de liquidités les fonds en caisse et les fonds disponibles auprès des banques

III. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

Note 1. Les immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles présentent une valeur nette de 5 052 813 Dinars au 31/12/2022. Le tableau de variation des immobilisations entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022 se présente comme suit :

Comptes	Valeurs Brutes		Amortissements		Valeur Nette Comptable 31/12/2022
	Acquisitions 2022	Solde au 31/12/2022	Dotations 2022	Solde au 31/12/2022	
Terrain	4 415 615	4 415 615	0	0	4 415 615
Outillages industriel	4 719	4 719	0	0	4 719
Matériels de transport	115 045	115 045	0	0	115 045
Immo en cours	517 434	517 434	0	0	517 434
Total Immo corporelles	5 052 813	5 052 813	0	0	5 052 813
Total Général	5 052 813	5 052 813	0	0	5 052 813

Note 2. Les autres actifs courants

Les autres actifs courants nets s'élèvent au 31/12/2022 à 3 773 803 Dinars et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2022
- Avances fournisseurs	2 131 101
- Crédit de TVA	67 702
- Actionnaires- opérations sur le capital	1 575 000
Total	3 773 803

Note 3. Les liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalent de liquidités s'élèvent au 31/12/2022 à 123 205 Dinars et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2022
- Banques	123 205
Total	123 205

Note 4. Les capitaux propres

Les capitaux propres après résultats présentent un solde de 5 729 314 Dinars au 31/12/2022. Le tableau de variation des capitaux propres du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 se présente comme suit :

Désignation	Capital social	Réserves légales	Rts Reportés	Rt Exercice	Total
Situation au 31/12/2021	0	0	0	0	0
Capital souscrit-appelé, versé	4 625 000				4 625 000
Capital souscrit-appelé, non versé	1 575 000				1 575 000
Résultat de l'exercice 2022				-470 686	-470 686
Situation au 31/12/2022	6 200 000	0	0	-470 686	5 729 314

Note 5. Les emprunts

Les emprunts s'élèvent au 31/12/2022 à 3 000 000 Dinars et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2022
- Emprunts	3 000 000
Total	3 000 000

Note 6. Les autres passifs courants

Les autres passifs courants s'élèvent au 31/12/2022 à 6 779 Dinars et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2022
- Contribution sociale solidaire	400
- Charges à payer	6 379
Total	6 779

Note 7. Concours bancaires et autres passifs financiers

Les concours bancaires et autres passifs financiers s'élèvent au 31/12/2022 à 213 729 Dinars et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2022
- Intérêts courus	52 711
- Banques	161 018
Total	213 729

Note 8. Les charges d'exploitation

Les charges d'exploitation s'élèvent au 31/12/2022 à 398 090 Dinars et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2022
- Variation de stocks produits finis et encours	0
- Achats d'approvisionnements consommés	12 894
- Charges de personnel	275 002
- Dotations aux amortissements et aux provisions	0
- Autres charges d'exploitation	110 194
Total	398 090

8.1. Autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31/12/2022 à 110 194 Dinars et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2022
- Charge locative	128
- Entretien et réparation	45
- Assurance	35
- Honoraires	5 900

Désignation	31/12/2022
- Missions et réceptions	6 768
- Frais bancaires	54 761
- Impôts et taxes	36 743
- Autres charges	5 813
Total	110 194

Note 9. Autres charges et produits

Les autres charges et produits présentent au 31/12/2022 un solde négatif de 72 596 Dinars et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2022
- Charges d'intérêts	-83 060
- Pertes de changes	-109
- Gains de changes	10 623
Sous-total Charges financières nettes	-72 546
- Pénalités de retards	-50
Sous-total autres pertes ordinaires	-50
Total	-72 596

Note 10. Note sur les parties liées

En application de la norme comptable n°39 relative aux informations sur les parties liées, les principales transactions conclues entre la **SOCIETE NOUR RECYCLING** et ses parties liées sont les suivantes :

Parties liées	Nature de l'opération	Montant en HT
- Société Tunisienne des Accumulateurs Nour	Acquisition terrain	4 150 000
- Société Tunisienne des Accumulateurs Nour	Acquisition hangar et matériels	200 000

Note 11. Les engagements hors bilan :

Les engagements hors bilan de la **SOCIETE NOUR RECYCLING** se présentent au 31 décembre 2022 comme suit :

1- Hypothèque de 1^{er} rang sur la totalité de la propriété consistant en un lot de terrain portant le N° 10 du plan de lotissement de l'AFI sise à la rue Matmata ZI Zriba 2, d'une superficie approximative de 11500 m².

2- Nantissement de 1^{er} du fonds de commerce consistant en une usine de fonderie de plomb.

3- Nantissement de 1^{er} rang de l'outillage et du matériel servant à l'exploitation de l'usine.

Banque	Nature	Montant du crédit	Encours crédit au 31/12/2022
STB	CMT	7 300 000	3 000 000